

Rapport n°11

Aduzzione di u novu regulamentu di u bugettu participativu di u 2022 **Adoption du nouveau règlement du budget participatif édition 2022**

La Ville de Bastia a inauguré en 2018 un dispositif de Budget Participatif ouvrant la possibilité aux habitants de proposer des projets et de les soumettre à un vote citoyen pour réalisation par les services municipaux. L'opération a été reconduite chaque année depuis 2018.

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de démocratie participative, la municipalité souhaite approfondir le dispositif du Budget Participatif afin d'en améliorer sa portée et son accessibilité pour le grand public.

Pour répondre à cet objectif, un nouveau règlement pour le Budget Participatif 2022 est proposé.

Ce dernier acte la création d'une nouvelle étape dans le dispositif : celle des Ateliers Participatifs.

Cette nouvelle étape a pour mission d'accompagner les habitants dans la préparation et la création de leurs projets avant que ceux-ci ne soient déposés et soumis à l'analyse technique des services de la Ville. Les ateliers prendront la forme de plusieurs séances de travail entre habitants menées par un animateur expert en intelligence collective.

Pour l'année 2022, le calendrier du Budget Participatif sera le suivant :

- Juin : Mise en place des Ateliers Participatifs
- Juillet-Août : Appel à projets
- Septembre-Novembre : Analyse de faisabilité
- Décembre : Votes

Le budget d'investissement dédié au dispositif Budget Participatif 2022 s'élève 220 000€.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le nouveau règlement du budget participatif édition 2022.